

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 23 juin 2023,  
Secrétaire de séance : Jean-Luc ESTOURNES

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Fabienne TOUVARD à Christine CABON, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Henri BELLEGARDE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Patrick MAILLET, Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOÏPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 230629-11-JEU**

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) :  
TARIFICATION DES MINI CAMPS**

M-L. BISTUE explique que la communauté de communes assure les Accueils de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH Com à casa (Saint-Goin), l'ALSH Les aventuriers du Barétous (Arette), l'ALSH Les Eterlous (Bedous) et l'ALSH Le repaire des brigands (Lasseube).

Les ALSH peuvent organiser durant certaines périodes un ou des mini-camps. Ces mini-camps font l'objet d'une tarification particulière intégrant des coûts d'hébergement, de prestataires d'activités, de transport et dans certains cas de recettes spécifiques.

A partir de l'été 2023, la tarification évolue en proposant des tarifs en fonction de 5 tranches de quotient familial.

| Quotient familial           | Mini camp<br>2 jours/1 nuit | Mini camp<br>3 jours/2 nuits | Mini camp<br>Ado * |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------|
| Tranche 1 : 0 à 350 €       | 40 euros                    | 80 euros                     | 80 euros           |
| Tranche 2 : 351 à 650 €     | 45 euros                    | 95 euros                     | 95 euros           |
| Tranche 3 : 651 à 1 000 €   | 50 euros                    | 110 euros                    | 110 euros          |
| Tranche 4 : 1 001 à 1 400 € | 55 euros                    | 125 euros                    | 125 euros          |
| Tranche 5 : 1 401 € et +    | 60 euros                    | 140 euros                    | 140 euros          |

**\*Grâce à une forte implication des jeunes de l'ALSH de Lasseube dans la vente de pâtisseries tout au long de cette année scolaire, les tarifs du mini camp ado ont pu bénéficier d'une réduction équivalente à 15 € par tranche.**

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- VOTE les trois tarifs des mini-camps incluant un coût différencié par tranche de quotient familial
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 29 juin 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé JLE*

*Signé BU*

Jean-Luc ESTOURNES

Bernard UTHURRY